

COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE

4 octobre 2010

Suite à son comportement à l'occasion d'une régates de funboard organisée par l'Association Néo-calédonienne de Glisse les 30 et 31 janvier 2010, une procédure disciplinaire a été engagée à l'encontre de Monsieur Stéphane VUDUC.

La Commission Nationale de Discipline réunie le 4 octobre 2010 a décidé :

1) Monsieur Stéphane VUDUC est sanctionné d'une interdiction de participation aux compétitions inscrites au calendrier de la FFVoile pendant une durée de un an.